

Bilan de l'état de situation des OBV en 2010



Rapport

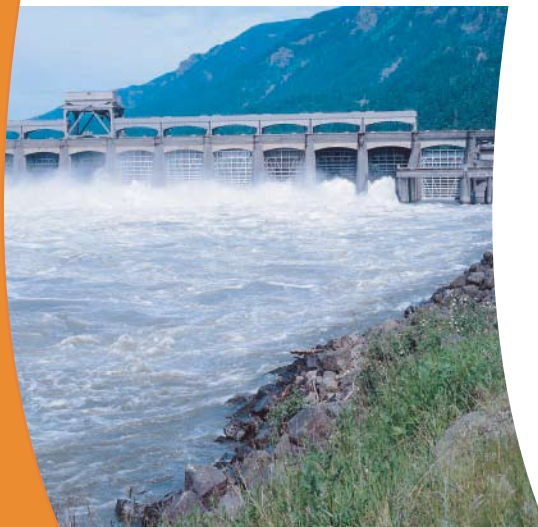


Table des matières

Mise en contexte	3
Démarche	4
Programme Interactions OBV	4
Résultats	5
Informations sur les OBV	5
Nombre d'années d'existence	6
Budget annuel moyen	6
Nombre de membres	6
Taux de participation à l'AGA	7
Membership	7
Le territoire des OBV	7
Municipalités, MRC, régions administratives, circonscriptions provinciales, fédérales et population	8
Nombre de bassins versants et superficie	8
La permanence des OBV	9
La permanence	9
Directeurs généraux	10
Chargés de projet	12
Techniciens, adjoints administratifs, stagiaires et autres emplois	14
Conseil d'administration	14
Fonctionnement du CA	14
Composition du CA	15
Occupation des administrateurs	15
Comité exécutif	16
Comités techniques et comités locaux	16
Consultations publiques	16

État d'avancement du PDE	17
Contrats de bassin	17
Principaux projets et programmes	18
Les principaux partenaires	18
Implantation dans le milieu	19
Le milieu municipal	20
Le milieu agricole	21
Le milieu communautaire	22
Le milieu industriel	23
Le milieu forestier	24
Le milieu politique	25
Les citoyens	26
Autres milieux	27
La présence médiatique	28
Les besoins des OBV	29
Le PDE	29
Les consultations publiques	31
La concertation	32
Grands constats	33

Mise en contexte

Le présent document propose un bilan de l'état de situation des OBV du Québec en 2010, bilan établi en majeure partie par l'entremise des informations recueillies lors des rencontres du Programme Interactions OBV. Ce programme, initié par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et échelonné sur l'année 2010, a permis à l'équipe de la permanence de rencontrer le personnel, et, parfois, des administrateurs de chacun des 40 organismes de bassins versants (OBV) dans le but de dresser un portrait de l'état général des OBV en 2010.

Ce programme survient à un moment charnière pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) au Québec. En effet, le redécoupage du Québec méridional en 40 zones hydrographiques pour autant d'OBV, qui permet de prendre en compte tous les bassins versants du Saint-Laurent, a grandement modifié le paysage de la GIEBV au Québec : plusieurs OBV ont vu la superficie de leur territoire s'accroître, certains OBV existants ont vu leur territoire joint, alors que d'autres ont été nouvellement créés. Les informations que le ROBVQ détenait à propos de ses membres ont donc été mises à jour car il s'est avéré nécessaire de faire le point sur la situation des OBV avant de commencer la nouvelle vague d'élaboration des PDE qui débutera en avril 2011. De plus



Figure 1. Carte des zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant du Québec méridional (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/redecoupage/inter.htm>)

puisque le ministère, du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), est à retravailler les outils d'encadrement destinés aux OBV, il était intéressant de recueillir des informations sur la réalité des OBV afin que le ROBVQ fasse un suivi adéquat des recommandations émanants de ses membres auprès du MDDEP concernant l'élaboration de ces outils.

Ce rapport présentera donc la démarche qui a été entreprise pour recueillir les informations auprès des OBV, en plus d'exposer les résultats de manière à présenter un état de situation détaillé des OBV en 2010. Les grands constats que le ROBVQ peut tirer de ce premier état de situation concluront le rapport.

Démarche

Tel que mentionné plus haut, le déploiement de la gestion intégrée de l'eau avec 40 OBV a entraîné une toute nouvelle réalité chez les OBV et le ROBVQ a voulu en connaître les détails. Parallèlement à cela, de nombreux OBV ont exprimé plusieurs besoins par l'entremise de sondages effectués dans le passé, des Rendez-vous des OBV et des nombreuses discussions avec les administrateurs et la permanence du ROBVQ. Ce dernier a donc décidé de lancer le Programme Interactions OBV dans le but d'être mieux en mesure de répondre à ces besoins, en plus de saisir cette occasion pour donner de l'information sur les outils et services développés pour eux par le ROBVQ, notamment les outils interactifs rendus disponibles nouvellement sur le site internet du ROBVQ.



Programme Interactions OBV

Le Programme Interactions OBV est un programme d'acquisition et de partage de connaissances destiné aux OBV membres du ROBVQ. La première édition de 2010 visait d'abord quatre objectifs : la mise à jour des connaissances du ROBVQ quant à ses membres et leurs réalisations pour mieux effectuer son rôle de représentation de leurs intérêts communs, la formation des membres quant à l'utilisation des outils proposés par le ROBVQ, la définition des besoins spécifiques des membres et finalement, la réponse à ces mêmes besoins spécifiques.

Suite à cette première édition, les résultats escomptés sont la création d'un centre de documentation à jour sur les initiatives et réalisations des OBV, l'accroissement de l'utilisation par les OBV du site internet du ROBVQ en tant que centre de documentation en-ligne sur la gestion de l'eau, la production de guides et d'outils par le ROBVQ qui

sont adaptés aux besoins des OBV, la rédaction d'un plan de communications pour la gestion intégrée de l'eau au Québec, le positionnement de l'Opération Bleu-Vert en vue des démarches pour la reconduite du programme et finalement, la production de ce rapport sur le bilan de l'état de situation des OBV du Québec en 2010.

Dans le cadre de ce programme, le ROBVQ a planifié des rencontres avec chacun des 40 OBV entre les mois de mars et septembre 2010. La formule de ces rencontres se voulant flexible et adaptable aux besoins spécifiques de chacun des membres du ROBVQ, la définition de l'ordre du jour était alors partiellement définie en collaboration avec l'OBV. Lors des rencontres, ces derniers ont été sondés à propos de l'éventuel plan de communication du ROBVQ, de leur intérêt concernant certains outils à développer ou en développement par le ROBVQ, de leur expérience de l'Opération Bleu-Vert par l'entremise d'une analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités et, finalement, de l'état de situation de l'OBV en 2010 via un questionnaire détaillé.

C'est ce dernier qui a principalement été utilisé pour réaliser le présent état de situation des OBV 2010, combiné aux statistiques du MDDEP pour les quelques items où les données étaient manquantes ou incomplètes, particulièrement concernant les MRC, la population, la superficie des bassins versants, les circonscriptions provinciales et fédérales ainsi que le nombre de bassins versants compris dans le territoire de l'OBV.

Résultats

Les informations recueillies dans le questionnaire ont permis de dresser un portrait très complet de l'état de situation des OBV du Québec en 2010. L'ensemble de la démarche a permis de détailler de nombreux aspects concernant les OBV qui seront expliqués ci-dessous.

Les résultats seront présentés suivant les différentes sections du questionnaire, soit, dans l'ordre, les informations sur les OBV, le territoire, la permanence, le conseil d'administration, les consultations publiques, les contrats de bassin, les principaux projets et programmes, l'implantation dans le milieu, la présence médiatique et, finalement, les besoins des OBV. Chacune de ces sections sera détaillée ci-après.

Informations sur les OBV

Cette section comprend des informations à propos du nombre d'années d'existence de l'OBV, du budget annuel moyen, du nombre de membres, du taux de participation à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) ainsi que du membership (voir tableau 1).

Nombre d'années d'existence

Tout d'abord, en ce qui concerne le nombre d'années d'existence, la forte différence entre le minimum et le maximum peut s'expliquer par le fait que certains OBV existaient avant l'adoption, en 2002, de la Politique nationale de l'eau (PNE). Ces organismes s'étaient souvent formés via des associations de citoyens qui désiraient prendre en charge le cours d'eau de leur région. La Politique nationale de l'eau a reconnu 33 rivières prioritaires, dont plusieurs étaient déjà parrainées par les organismes mis en place par les citoyens, les corporations et sociétés d'aménagement par exemple. Par la suite, en 2009, le redécoupage a déterminé 40 zones de bassins versants avec un OBV responsable de chacune des zones. Ce redéploiement et la Loi 27, adoptée la même année, ont officialisé 19 OBV existants, joint certains territoires d'OBV existants, ou encore créé de nouveaux OBV qui, eux, existent depuis un an seulement.

En 2010, 8 OBV (20%) comptent une seule année d'existence, ce qui constitue le minimum, le nombre d'années maximum d'existence étant de 31 et le nombre moyen d'années d'existence de 9,4.

Budget annuel moyen

Concernant le budget annuel moyen, il y a encore ici un important écart entre le minimum et le maximum. Cet écart s'explique par le fait que les OBV nouvellement constitués sont à définir les balises organisationnelles de leur corporation et ne reçoivent que le financement de base du MDDEP, alors que les plus expérimentés (qui ont tous au moins 4 ans d'existence) sont bien implantés dans le milieu et ont développé des partenariats leur apportant un financement accru provenant d'autres sources que le MDDEP.

Bien que les budgets annuels moyens soient en fait, pour chacun des OBV, une moyenne approximative des budgets de chacune des années d'existence, elle permet tout de même de situer les budgets annuels des OBV au Québec. À l'heure actuelle, et pour les 40 OBV, il est question d'un budget minimum de 120 000\$ par année (ce qui représente le financement pour le fonctionnement octroyé par le MDDEP), d'un budget annuel maximum de 600 000\$ et d'un budget annuel moyen de 217 000\$ par année.

Nombre de membres

Encore ici, on peut observer une grande variation entre le minimum et le maximum (voir le tableau 1). Cela est majoritairement dû aux nombreuses façons de procéder pour déterminer le membership dans les règlements généraux des OBV (voir section Membership ci-bas), ainsi qu'à la participation et la mobilisation très variables selon le milieu. On obtient donc, en 2010, un minimum de 0 membre, un maximum de 400 membres et une moyenne de 66 membres.

Taux de participation à l'AGA

À cette question, seulement 30 OBV sur 40 ont répondu car les OBV nouvellement créés n'ont pas encore tenu d'assemblée générale annuelle. On note ici un taux moyen de participation de 51% (voir le tableau 1).

Membership

Par ailleurs, bien que cette information ne soit pas présente au tableau puisqu'elle a été compilée de façon facultative suivant les nombreuses discussions à ce sujet avec les OBV lors des rencontres, certains OBV ont une cotisation pour les membres pouvant prendre différentes formes : frais d'adhésion fixe, frais d'adhésion selon l'acteur (ex. 5\$ pour un citoyen, 10\$ pour une entreprise, 15\$ pour une municipalité), aucune cotisation, ou encore, le membership n'est possible que sur invitation seulement. C'est à la discrétion de l'OBV, puisqu'il est un OBNL, et plusieurs options sont possibles.

Tableau 1. Informations sur l'OBV.

Information	Minimum	Maximum	Moyenne	Nb. de répondants
Nb. d'années d'existence	1	31	9,4	40
Budget annuel moyen	120 000 \$	600 000\$	217 000 \$	40
Nb. de membres	0	400	66	40
Taux de participation à l'AGA	10 %	95 %	51 %	30

Le territoire des OBV

Dans cette section, on retrouve des informations concernant le nombre de municipalités, de MRC et de régions administratives présentes sur le territoire d'un OBV, le nombre de circonscriptions provinciales et fédérales ainsi que la population dénombrée dans chaque zone de bassins versants, le nombre de bassins versants compris dans chacun des OBV et la superficie des territoires des OBV (voir le tableau 2).

Municipalités, MRC, régions administratives, circonscriptions provinciales, fédérales et population

On remarque encore ici la grande diversité de réalités des OBV. En effet, elle est très bien illustrée par les grandes différences entre les minimums et les maximums en ce qui a trait aux municipalités, MRC, régions administratives, circonscriptions provinciales, fédérales et à la population. Pour les municipalités, on obtient un minimum de 8 municipalités, un maximum de 102 municipalités et une moyenne de municipalités de 34. Du côté des MRC, on observe un minimum de 1 MRC et un maximum de 12 MRC présentes sur le territoire pour une moyenne de 6 MRC sur le territoire des OBV. Le minimum de régions administratives incluses dans le bassin versant est de 1 et le maximum est de 7 alors que la moyenne est de 2 régions administratives. En ce qui a trait aux circonscriptions provinciales et fédérales, on obtient sensiblement les mêmes résultats avec des minimums de 1 et des maximums de 14 au provincial et 10 au fédéral, alors que les moyennes sont respectivement de 4 et 3 circonscriptions présentes sur le territoire. Finalement, pour la population, on peut observer une différence très importante avec la valeur inférieure et la valeur supérieure. Ainsi, on remarque un minimum de 11 157 habitants contre un maximum de 722 723 habitants, avec une moyenne de 12 932 habitants.

Nombre de bassins versants et superficie

On retrouve un minimum de 1 bassin versant contre un maximum de 117 et une moyenne de 11, tandis qu'on observe une superficie minimum de 698 km² contre une superficie maximum de 162 078 km² et une moyenne de 16 095 km².

Il est intéressant de constater clairement que tous les OBV ne peuvent planifier et gérer leurs territoires de la même façon.

Tableau 2. Informations sur le territoire des OBV.

Information	Minimum	Maximum	Moyenne	Nb. de répondants
Nb. municipalités	8	102	34	40
Nb. MRC	1	12	6	40
Nb. régions administratives	1	7	2	40
Nb. circonscriptions provinciales	2	15	5	40

Information	Minimum	Maximum	Moyenne	Nb. de répondants
Nb. circonscriptions fédérales	1	13	4	40
Population	11 157	722 723	12 932	40
Nb. bassins versants	1	117	11	40
Superficie (km ²)	698	162 078	16 095	40

Ces différences impliquent donc des ressources et des moyens (temps, argent, ressources humaines) inégaux à consacrer, par exemple, à la sensibilisation et la mobilisation des élus et de la population indépendamment du nombre, de la nature et de l'intensité des problématiques du bassin versant.

La permanence des OBV

La permanence consiste en tous les employés, travaillant à temps plein ou à temps partiel, de l'OBV. Vous trouverez ici de l'information sur le nombre d'employés des OBV, la répartition des employés à temps plein et à temps partiel ainsi que des employés permanents et saisonniers.

Par la suite, vous trouverez des informations à propos du salaire moyen en fonction du nombre d'années de service, de l'âge et de la formation scolaire en ce qui concerne les directeurs généraux et les chargés de projet. Nous avons comparé ces données à celles présentées dans [l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009](#) afin d'avoir une idée d'où se situent les conditions salariales des employés des OBV par rapport à la moyenne québécoise.

Comme tous les OBV ne comptent pas dans leurs rangs des techniciens, adjoints administratifs, stagiaires et autres, les données sont moins précises pour ces catégories d'emplois, ce qui fait que nous n'en avons pas tenu compte car ce n'est pas représentatif.

La permanence

Au moment de la rédaction de ce rapport, la compilation des informations à propos de la permanence des 40 OBV nous a permis de constater que 166 employés travaillent dans la permanence des OBV au Québec. Parmi eux, 72% sont des travailleurs à temps plein et 64% sont permanents. En moyenne, on trouve quatre employés par OBV, dont

trois à temps plein et un à temps partiel, avec un minimum constaté d'un employé et d'un maximum de 10 employés.

En plus des 166 employés mentionnés plus haut, on compte une cinquantaine de travailleurs saisonniers, certains OBV en employant plus que d'autres, alors que certains n'en emploient aucun.

Directeurs généraux

Des informations détaillées concernant les postes de directeurs généraux ont pu être recueillies, notamment à propos du salaire moyen et du nombre de semaines de vacances. Tel que mentionné précédemment, nous avons comparé les salaires moyens en fonction du nombre d'années en poste, de l'âge et du plus haut niveau scolaire atteint. Nous avons ensuite comparé ces données aux moyennes québécoises présentées dans l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009 (voir les tableaux 3, 4, 5) afin de présenter la situation des directeurs généraux des OBV du Québec comparativement aux autres OBNL.

Ainsi, chez cette catégorie d'employé, on observe un salaire moyen de 45 210\$. Ils ont droit, en moyenne, à 3,4 semaines de vacances par année, 2 semaines étant le minimum observé et 6 semaines le maximum.

Finalement, les directeurs généraux ont des formations très variées, mais majoritairement des formations universitaires. Voici, en ordre d'importance, celles que l'on retrouve le plus fréquemment : 27 % des directeurs généraux ont un baccalauréat en géographie, 13% un baccalauréat en biologie, 10% une maîtrise en sciences biologiques, 10 % une maîtrise en sciences de l'environnement, 8% une maîtrise en aménagement du territoire et 8% une technique en écologie appliquée.

Tableau 3. Rémunération des directeurs généraux selon le nombre d'années en poste (adapté de l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009, tableau 75, p.44)

Nb. d'années en poste des directeurs généraux	Moyenne des OBV du Québec	Moyenne provinciale dans les OBNL	Nb. de directeurs généraux
Moins d'un an	42 272 \$	57 504 \$	11
1 à 2 ans	43 666 \$	55 386 \$	3
3 à 5 ans	45 600 \$	53 459 \$	5
6 à 9 ans	46 285 \$	54 238 \$	14
10 ans ou plus	48 057 \$	55 479 \$	7
	45 210 \$	55 704 \$	40

Tableau 4. Rémunération des directeurs généraux selon l'âge (adapté de l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009, tableau 77, p.44)

Âge des directeurs généraux	Moyenne des OBV du Québec	Moyenne provinciale dans les OBNL	Nb. de directeurs généraux
30 ans ou moins	41 571 \$	44 476 \$	7
31 à 40 ans	44 833 \$	47 550 \$	18
41 à 48 ans	48 666 \$	57 966 \$	3
49 à 54 ans	43 833 \$	58 708 \$	6
55 ans ou plus	50 233 \$	58 738 \$	6
	45 210 \$	55 704 \$	40

Tableau 5. Rémunération des directeurs généraux selon le plus haut niveau d'étude atteint (adapté de l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009, tableau 79, p.45)

Niveaux scolaires des directeurs généraux	Moyenne des OBV du Québec	Moyenne provinciale dans les OBNL	Nb. de directeurs généraux
Collégial	45 000 \$	45 676 \$	5
Baccalauréat	44 093 \$	54 373 \$	16
Maîtrise ou doctorat	46 131 \$	65 127 \$	19
	45 210 \$	55 704 \$	40

Chargés de projet

On retrouve les mêmes informations pour les chargés de projet, soit le nombre de semaines de vacances, en plus du salaire moyen en fonction du nombre d'années de service, de l'âge et de la formation scolaire. Nous avons ici aussi comparé les salaires moyens à ceux mentionnés dans l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009 (voir les tableaux 6, 7, 8) afin d'avoir une meilleure idée d'où se situent les chargés de projet des OBV du Québec comparativement aux autres OBNL.

Nous n'avons pas tenu compte des chargés de projet à temps partiel ou contractuel car ils étaient trop peu nombreux et qu'ils modifiaient grandement les données ce qui, au final, n'était pas représentatif de la réalité des chargés de projet. On observe donc un total de 37 répondants sur 40 OBV. Leur salaire annuel moyen est de 33 384\$ et ils ont droit, en moyenne, à 3 semaines de vacances, avec un minimum de 2 semaines et un maximum rencontré de 6 semaines.

Fait intéressant, les formations scolaires sont très similaires à celles des directeurs généraux. En effet, bien qu'elles soient ici aussi très variées et toujours de niveaux scolaires différents, les formations qui sont revenues les plus fréquentes : baccalauréat en biologie (44%), baccalauréat en géographie (23%), maîtrise en sciences biologiques (23%), maîtrise en sciences de l'environnement (18%), maîtrise en sciences de l'eau (9%) et certificat en environnement (9%).

Tableau 6. Rémunération des chargés de projet selon le nombre d'années en poste (adapté de l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009, tableau 97, p.53)

Nb. d'années en poste des chargés de projet	Moyenne des OBV du Québec	Moyenne provinciale dans les OBNL	Nb. de chargés de projet
Moins d'un an	33 000 \$	33 416 \$	20
1 à 2 ans	32 166 \$	37 560 \$	6
3 à 5 ans	33 625 \$	39 706 \$	8
6 à 9 ans	33 000 \$	45 293 \$	3
10 ans ou plus	N/A	57 135 \$	0
	33 384 \$	43 068 \$	37

Tableau 7. Rémunération des chargés de projet selon l'âge (adapté de l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009, tableau 98, p.54)

Âge des chargés de projet	Moyenne des OBV du Québec	Moyenne provinciale dans les OBNL	Nb. de chargés de projet
30 ans ou moins	32 923 \$	35 254 \$	26
31 à 40 ans	34 250 \$	42 904 \$	8
41 à 48 ans	35 000 \$	49 938 \$	1
49 à 54 ans	28 000 \$	47 318 \$	2
55 ans ou plus	N/A	58 409 \$	0
	33 384 \$	43 068 \$	37

Tableau 8. Rémunération des chargés de projet selon le plus haut niveau d'étude atteint (adapté de l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009, tableau 100, p.54)

Niveaux scolaires des chargés de projet	Moyenne des OBV du Québec	Moyenne provinciale dans les OBNL	Nb. de chargés de projet
Collégial	33 500 \$	39 910 \$	2
Baccalauréat	32 000 \$	43 459 \$	14
Maîtrise ou doctorat	33 619 \$	42 958 \$	21
	33 384 \$	43 068 \$	37

Techniciens, adjoints administratifs, stagiaires et autres emplois

Tous les OBV ne comptent pas de techniciens, adjoints administratifs, stagiaires ou autres. Cependant, à titre d'information, 16 OBV ont un adjoint administratif, 12 OBV ont un technicien, 14 OBV ont mentionné avoir employé un stagiaire (rémunéré ou non) et certains OBV ont utilisé comme ressource un graphiste, un agent en communication et un directeur des projets.

Pour plus d'informations concernant les salaires moyens de ces catégories d'employés, nous vous invitons à consulter [l'Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec en 2009](#).

Conseil d'administration

La présente section expose des informations à propos du fonctionnement et de la composition des conseils d'administration (CA), de l'occupation des administrateurs et du comité exécutif (CE). On y trouve aussi quelques données concernant les comités techniques et les comités locaux.

Fonctionnement du CA

Le fonctionnement des conseils d'administration des OBV est bien différent selon l'OBV où on se trouve. Pour la majorité, soit pour 71% des OBV, le CA est responsable de l'administration de l'organisme et la concertation ne relève pas de cette entité, alors que 29% des CA agissent à la fois en tant que CA et table de concertation.

Pour les 71% des OBV qui ont une table de concertation distincte du CA, ces dernières comptent, en moyenne, 37 membres (avec un minimum observé de 6 membres et un maximum de 70 membres). On constate un taux moyen de participation aux rencontres de 75% et un nombre moyen de rencontres annuelles de 3. Le taux de participation est très variable, allant de 40% à 99%.

Composition du CA

Les administrateurs proviennent des quatre secteurs exigés dans le Cadre de référence du MDDEP : municipal, économique, communautaire et gouvernemental (ces derniers sont toutefois non votants, simplement observateurs). Dans tout le réseau, on compte 992 postes d'administrateurs, mais on trouve des postes vacants dans plusieurs OBV. Parmi ceux qui sont occupés, 28% proviennent du milieu communautaire, 27% proviennent du milieu municipal, 27% du milieu économique, 17% du gouvernement et environ 2% sont cooptés (voir le tableau 9 pour les détails concernant les secteurs d'appartenance des administrateurs).

Tableau 9. Informations à propos des secteurs d'appartenance des administrateurs.

Secteur	Minimum	Maximum	Moyenne	Nb. de répondants
Communautaire	1	15	8	38
Municipal	3	15	7	38
Économique	2	12	7	38
Gouvernemental	0	11	5	38
Cooptés	0	10	1	38

Occupation des administrateurs

La grande majorité des administrateurs des OBV sont des travailleurs. En effet, 82% des administrateurs occupent un emploi en dehors de leur rôle dans l'OBV, alors que 17% sont retraités et que 1% sont étudiants. Dans un OBV, on trouve en moyenne 20 administrateurs occupant un emploi en dehors de l'OBV, 4 administrateurs retraités et moins d'un administrateur étant étudiant.

Comité exécutif

Le comité exécutif est composé de quelques administrateurs du CA. Encore une fois, le fonctionnement et la composition sont très variables. On observe en moyenne 5 membres et 6 rencontres annuelles. En ce qui concerne les minimums et les maximums, on constate que les valeurs vont de 3 à 9 membres, alors que les rencontres annuelles vont de 0 à 10. Cette valeur nulle est due au fait que les rencontres de CE ont lieu au besoin seulement, ou encore que les CE nouvellement créés ne se sont pas encore réunis.

Comités techniques et comités locaux

Les comités techniques, auxquels quelques administrateurs du CA participent, comptent dans le réseau une moyenne de 10 intervenants, avec un minimum de 1 intervenant et un maximum de 20 intervenants. Selon l'expérience des OBV en 2010, ces derniers se réunissent en moyenne 3 fois par année, minimalement 1 fois et 8 fois au maximum. Seulement 19 OBV ont répondu, les autres ne comptant pas de comités techniques, et plusieurs ne connaissant pas le rôle du comité technique, son importance et l'utilité d'en avoir un.

Pour les comités locaux, seulement 19 OBV ont répondu, plusieurs étant en réflexion quant à ce sujet. Pour les OBV qui en ont, on observe une moyenne de 4 comités locaux par OBV, un minimum de 1 comité local et un maximum de 13 comités locaux. Quant à leur structure, deux stratégies se démarquent particulièrement. La première est d'instaurer un comité local dans chaque sous-bassin versant (32% des OBV), alors que l'autre façon consiste à tenir des rencontres selon les dossiers à traiter en formant des groupes de travail (32% des OBV). Pour certains, les comités locaux sont des tables de concertation (16% des OBV), alors que les autres sont encore en réflexion quant à la structure qu'ils privilégieront.

Consultations publiques

Jusqu'à maintenant, 32 OBV ont entrepris une démarche de consultation publique, les 8 autres étant de nouveaux OBV qui n'en sont qu'à l'élaboration du portrait. Lors de ces consultations publiques, 46% des activités organisées ont été des activités d'information alors que 54% des activités étaient consultatives. De plus, 27% des séances ont visé des secteurs géographiques, alors que 14% ont visé des secteurs d'activité économique et que 17% étaient publiques. Finalement, on a constaté une moyenne de participants de 60 personnes, un minimum de 10 personnes tandis que le maximum de participants atteint a été de 220 personnes.

Une information intéressante est l'étape du PDE où les OBV ont tenu leurs consultations publiques (voir le tableau 10). 50% des OBV ont choisi de faire une consultation publique avant le portrait, 37% pendant le portrait, 34% pendant le diagnostic, 25%

pendant les enjeux et 59% pendant le plan d'action. Il faut noter que chaque OBV en a tenu de une à trois, l'actuel cadre de référence demandant d'en tenir trois. Présentement, nous pouvons affirmer que les OBV travaillent toujours à essayer différentes manières de les mener et, au ROBVO, une ressource se penche actuellement à développer un outil permettant de les guider dans ce processus.

Tableau 10. Étape du PDE où les consultations publiques ont eu lieu.

Étape du PDE	Nb. d'OBV
Avant le portrait	16
Portrait	12
Diagnostic	11
Enjeux	8
Plan d'action	19

État d'avancement du PDE

Les 33 OBV existants avant le redécoupage ont l'obligation de déposer leur PDE avant le 31 mars 2011. Présentement, 16 PDE ont été déposés, dont 14 acceptés et 2 en analyse dans les ministères. 17 OBV travaillent donc à la rédaction du PDE et il est réaliste de dire que 7 d'entre eux seront déposés d'ici la fin 2010 et que les 10 derniers le seront dès janvier 2011.

En ce qui concerne la rédaction des PDE pour les 40 nouveaux OBV découlant du redécoupage, le portrait préliminaire doit être déposé par l'ensemble des OBV en date du 31 mars 2011, alors que les PDE finaux sont attendus pour le 31 mars 2013.

Contrats de bassin

Les contrats de bassin découlent du plan d'action du PDE dans lequel apparaissent plusieurs actions qui doivent être mises en oeuvre en collaboration avec des acteurs du milieu. En 2010, 20 OBV n'avaient pas utilisé les contrats de bassin, une grande majorité d'entre eux étant de nouveaux OBV. Parmi les 20 autres ayant signé des contrats de bassin, on dénombre au total 472 ententes qui ont été signées, 188 ententes qui sont suivies, 188 qui ont été médiatisées et 349 qui sont terminées.

Les principaux partenaires de mise en oeuvre des actions sont les municipalités dans 45% des cas, les associations de lacs et de citoyens pour 30% des cas, les différents

ministères dans 25% des cas, les entreprises locales dans 25% des cas et les MRC dans 15% des cas.

Par ailleurs, quelques OBV (15%) n'utilisent pas le terme «contrat de bassin» mais plutôt «entente de bassin» (30% de ces derniers). On remarque plusieurs autres appellations, notamment «entente de collaboration ou de coopération», «entente volontaire» et «entente de conservation volontaire».

Parmi les répondants, aucune véritable stratégie de communication pour la diffusion des contrats de bassin ne semblent avoir été développée. Les principaux moyens de diffusion sont les communiqués (35% des OBV), les événements spéciaux (15% des OBV) et les bulletins de liaison (10% des OBV).

Principaux projets et programmes

Une grande partie du travail des OBV consiste à établir des partenariats avec différents collaborateurs dans le but de réaliser les actions se trouvant au plan d'action de leur PDE.

La somme de tous les projets qui ont été mentionnés (suite aux rencontres d'Interactions OBV) et compilés (auxquels une valeur monétaire était attribuée) s'élève à un peu plus de 6 800 000\$, ce qui signifie que pour chaque dollar investi par le MDDEP pour le fonctionnement des OBV, 1,36\$ est mis, au minimum, par le milieu.

En 2010, 35 OBV avaient démarré des projets, le niveau d'avancement et d'intégration dans le milieu étant très variable d'un OBV à l'autre. Plusieurs grandes catégories de partenaires ont participé aux projets des OBV (voir le tableau 11), voici quelques spécifications au sujet de certains d'entre eux qui nécessitent des précisions.

Les principaux partenaires

Les différents ministères

Sur les 41 projets auxquels ont contribué les différents ministères provinciaux, 15 des collaborations ont impliqué le MDDEP, 10 le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et 7 le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF). De façon moins importante, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a participé à 3 projets, le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) à 2 projets, et le Ministère de la Sécurité publique (MSP) ainsi que le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) à chacun un projet. Au fédéral, on compte peu de collaborations, toutefois, 2 OBV ont rapporté avoir eu pour partenaire Environnement Canada.

Les fondations, fonds et fédérations

La Fondation de la faune se démarque grandement avec 19 projets sur 26, soit 73% des projets réalisés par cette catégorie de partenaires. Les autres, en ordre d'importance, sont la Fondation Naya, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, le Fond de Sauvegarde VG et la Fédération de la pêche.

Tableau 11. Partenaires des principaux projets et programmes des OBV.

Partenaires	Nb. de projets
Ministères	41
Municipalités	28
Fondations, fonds, fédérations	26
Opération Bleu-Vert	16
MRC	12
Entreprises	8
CRÉ	8
Écoles (primaires, secondaires)	5
UPA	4
Universités	3
CRE	2
RSV-Lacs	1

Implantation dans le milieu

Le niveau d'implantation dans le milieu de l'OBV est un facteur primordial à la réussite de ses projets ainsi qu'à la participation des acteurs de l'eau. Dans le questionnaire d'Interactions OBV, le ROBVQ a voulu savoir les forces et les faiblesses que les OBV vivent avec les acteurs des principaux milieux, soit le milieu municipal, le milieu agricole, le milieu communautaire, le milieu industriel, les citoyens et certains autres milieux que les OBV ont mentionné au fil des discussions.

Le milieu municipal

Le milieu municipal en est un de grande importance pour les OBV puisque ce sont là que se prennent les principales décisions concernant l'aménagement du territoire. Plusieurs réponses différentes sont ressorties et sont répertoriées dans le tableau 12 par ordre d'importance.

Les principales forces

La principale force répertoriée est la bonne collaboration, de façon générale, avec les instances municipales (municipalités et MRC). Plus spécifiquement, certains OBV ont fait remarquer que certaines activités facilitent le contact avec le milieu (distribution d'arbres, tournée des municipalités), qu'une bonne participation des élus au CA favorise grandement la collaboration et que les acteurs semblent intégrer et accepter de plus en plus le concept de la GIEBV.

Les principales faiblesses

40% des OBV ont mentionné n'avoir que peu ou pas de reconnaissance de la part du milieu municipal. 12% ont constaté un manque de participation ou un désintérêt de certaines instances municipales et le même nombre a indiqué que les contacts sont trop peu fréquents avec ces dernières en raison du vaste territoire que couvre l'OBV.

De façon plus précise, certains ont mentionné à titre de faiblesse la diversité des approches des instances municipales, la difficulté d'inclure les municipalités en périphérie, l'obligation de s'adapter aux nouvelles zones et de développer une nouvelle approche, l'actuelle sur-sollicitation du milieu municipal, la confusion chez les élus entre les OBV et d'autres organismes (ex. les ZIP et les CRE), les partenariats fragiles à renouveler à chaque année et les attentes élevées envers les OBV de la part des élus qui veulent régler rapidement certains dossiers.

Tableau 12. Principales forces et faiblesses des OBV avec le milieu municipal, en ordre d'importance.

Forces	Faiblesses
Bonne collaboration avec les instances municipales (municipalités, MRC)	Peu ou pas de reconnaissance de l'OBV dans le milieu
Contributions techniques et financières des partenaires municipaux	Désintérêt/manque de participation de certaines instances municipales (municipalités, MRC)
Crédibilité croissante des OBV	Contacts peu fréquents en raison des vastes territoires

Le milieu agricole

Le milieu agricole consiste lui aussi en un partenaire fort intéressant pour les OBV puisque plusieurs d'entre eux ont des territoires à fortes superficies agricoles et qu'une grande part des actions du plan d'action du PDE peuvent être effectuées par les agriculteurs. Ce milieu démontre de plus en plus d'ouverture à l'idée de collaborer avec les OBV et cette réalité est d'ailleurs bien reflétée dans les réponses (voir le tableau 13).

Les principales forces

La plus grande force des OBV dans ce milieu réside dans le partenariat avec l'UPA et les syndicats de base. 16 OBV (40%) ont constaté une implication de leur part, alors que 12 OBV (30%) ont remarqué cette même collaboration de la part des clubs conseils. La plupart des OBV ont la possibilité de partager l'information avec le milieu et vivent dans un climat de respect et de collaboration. On note aussi 6 OBV (15%) ayant un partenariat avec le MAPAQ et 5 OBV (12%) ayant une bonne présence du milieu sur le CA.

De façon plus ponctuelle, quelques OBV ont fait état d'un bon contact avec les entreprises privées et d'un intérêt de la part d'une table agroalimentaire. Plusieurs OBV constatent qu'ils ont une bonne réputation dans le milieu, une crédibilité croissante et qu'ils ont peu de concurrence négative.

Du côté des collaborations avec le MAPAQ, un OBV a fait mention d'une implication dans le programme Prime Vert, et certains ont souligné la motivation des chargés de bassin comme facilitateur.

Les principales faiblesses

La principale faiblesse rencontrée par les OBV (5 OBV sur 40, 12%) est la réticence des agriculteurs à participer à la GIEBV résultant de leur sentiment d'être constamment accusés d'avoir des mauvaises pratiques agricoles. L'autre grande faiblesse (pour 12% des OBV) concerne les OBV n'ayant aucun syndicat de base ou clubs conseils sur leur territoire, ce qui complexifie leurs démarches de collaboration avec le milieu.

Plus particulièrement, certains OBV ont mentionné comme faiblesses les erreurs faites dans le passé, le contact difficile avec le MAPAQ, la faible disponibilité des acteurs, la perte de ressources dans le milieu, la mauvaise connaissance de l'autre autant de la part de l'OBV que du milieu et la difficulté de mobiliser les clubs conseils à cause de leur perception négative de l'OBV.

Tableau 13. Principales forces et faiblesses des OBV avec le milieu agricole, en ordre d'importance.

Forces	Faiblesses
Belle implication de l'UPA et des syndicats de base	Agriculteurs se sentent accusés, réticents, ne se sentent pas interpellés par l'approche, rapport de force constant avec eux
Forte implication des clubs conseils	Pas de syndicat de base sur le territoire
Partenariat avec le MAPAQ	Clubs conseils non mobilisés

Le milieu communautaire

Le milieu communautaire fait principalement référence aux associations de citoyens, aux associations de riverains et organismes environnementaux et sociaux présents sur le territoire des OBV. Ce milieu, lorsqu'il est fortement présent, semble être une force indéniable pour les OBV. En effet, le questionnaire a révélé une majorité de réponses positives face à ce milieu (voir le tableau 14).

Les principales forces

38 OBV sur 40 (95%) ont révélé avoir une bonne collaboration générale avec le milieu, et 7 OBV (17%) ont mentionné avoir une bonne participation des organismes au CA. De plus, la présence d'un nombre élevé d'associations de riverains sur le territoire constitue une force majeure pour les OBV, ces dernières facilitant le contact avec les citoyens et la mise en oeuvre d'actions. Certains OBV constatent aussi qu'ils ont une bonne crédibilité dans le milieu, que les associations sont de plus en plus participatives et qu'ils arrivent à les mobiliser pour un problème spécifique, tout comme l'avènement des cyanobactéries a fait augmenter le nombre d'organismes ou d'associations désirant s'impliquer.

Les principales faiblesses

La principale faiblesse concerne les OBV ne profitant pas de la présence d'organismes environnementaux ou d'associations de riverains ou de citoyens dans leurs bassins versants. 7 OBV (17%) ont mentionné se trouver dans cette situation, ce qui rend difficile la collaboration avec ce milieu. En ce qui a trait aux OBV en comptant sur leur territoire, 7 OBV (17%) ont fait état d'un problème de compétition ou de certaines frictions avec les organismes communautaires. Ces dernières résultent majoritairement du fait que tous ont les mêmes bailleurs de fond. Finalement, 6 OBV (15%) ont fait part d'une difficulté à établir le premier contact et d'un manque d'expertise quant à la façon de faire.

Mise à part ces principales faiblesses, on note le manque de connaissance de l'autre, autant de la part de l'OBV que du milieu, et une difficulté de la part des OBV à répondre aux besoins et aux demandes des organismes ainsi que trop peu de ressources à leur offrir. La grandeur du territoire rend la volonté de mobilisation difficile pour certains OBV alors que pour d'autres, le milieu communautaire ne voit pas son rôle dans la GIEBV donc ne participe pas.

Tableau 14. Principales forces et faiblesses des OBV avec le milieu communautaire, en ordre d'importance.

Forces	Faiblesses
Bonne collaboration générale avec le milieu	Peu ou pas d'organismes environnementaux dans le bassin versant
Bonne participation des organismes au CA	Frictions / compétition avec les autres organismes, mêmes bailleurs de fond pour tout le monde
Beaucoup d'associations de riveraines existantes	Premier contact souvent difficile à établir

Le milieu industriel

Pour plusieurs OBV, le milieu industriel est hermétique. En effet, la moitié d'entre eux a mentionné ne pas avoir de lien avec ce milieu et ne pas savoir comment l'aborder. Quelques OBV ont toutefois réussi à établir des partenariats intéressants avec les industries. D'ailleurs, lors du prochain Rendez-Vous des OBV, qui se tiendra en février 2011, ces OBV auront l'opportunité de présenter leurs démarches à l'ensemble des membres afin de faciliter l'approche aux industries aux OBV éprouvant certaines difficultés. Le tableau 15 présente les principales forces et faiblesses des OBV avec ce milieu.

Les principales forces

Le quart des OBV a mentionné avoir de bons liens avec le milieu industriel. Dans leur cas, les industries démontrent un intérêt réel, une volonté d'agir et de s'impliquer et ont développé des partenariats. Quelques OBV (7%) se sont même fait approcher par les industries elles-mêmes. Par ailleurs, 12,5% des OBV ont mentionné avoir constaté une faible présence d'industries sur leur territoire.

Les principales faiblesses

Tel que signalé plus haut, la moitié des OBV a indiqué avoir peu ou pas de lien avec le milieu industriel. On remarque aussi que la plupart d'entre eux ne se sentent pas outillés pour les approcher et manquent de connaissances à leur sujet. De plus, les industries semblent être difficiles à mobiliser, les OBV ayant le sentiment que les administrateurs de ce milieu présents sur le CA le sont parfois seulement pour leur entreprise et non pour l'avancement de la GIEBV. Parmi les autres faiblesses énoncées, quelques OBV n'ont pas de liste exhaustive des entreprises de la zone, certains secteurs connaissent des difficultés financières (ce qui fait que la gestion de l'eau ne fait pas partie de leurs priorités) et, finalement, il semblerait que le milieu industriel connaisse peu les problématiques reliées à l'eau, pas plus que son impact sur elle et l'existence même des OBV et de leurs rôles.

Tableau 15. Principales forces et faiblesses des OBV avec le milieu industriel, en ordre d'importance.

Forces	Faiblesses
Volonté du milieu et bon lien avec les OBV	Milieu peu connu / mal connu des OBV
Peu d'industries sur le territoire	Difficulté à mobiliser les industries

Le milieu forestier

Le milieu forestier a une importance variable selon le bassin versant dans lequel on se trouve. On compte tout de même 21 OBV (52%) ayant fait état d'une situation positive avec ce milieu, alors que l'autre moitié trouve un peu plus difficile la création de liens avec ces acteurs (voir tableau 16).

Les principales forces

En effet, 9 OBV (22%) ont déclaré remarquer une bonne implantation et ouverture de la part du milieu, 6 OBV (15%) ont observé une bonne participation et de bons liens avec l'agence forestière, et 5 OBV (12%) ont réussi à tisser des liens qui sont plus forts mais surtout plus nombreux avec les acteurs du milieu grâce à leur participation aux Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'aux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT).

De plus, quelques OBV ont de bons rapports avec les propriétaires privés, les syndicats, les agences de mise en valeur, les producteurs forestiers et les regroupements de propriétaires de boisés privés, tous des contacts facilitant le rapprochement des OBV avec le milieu forestier. Certains OBV ont aussi mentionné que la présence d'une aire

protégée sur le territoire était aussi un critère facilitant aux bons rapports avec le milieu.

Les principales faiblesses

La principale faiblesse soulevée (7 OBV sur 40, 17%) est le manque de contact et surtout d'intérêt de la part du milieu forestier envers la GIEBV et les OBV. Les suivantes sont le difficile accès aux propriétaires privés, la méconnaissance de la GIEBV et le refus de reconnaissance des OBV de la part du milieu forestier, ainsi que le lien de confiance à tisser avec les propriétaires et les producteurs qui prendra un certain temps avant de se solidifier et de permettre des actions conjointes.

Tableau 16. Principales forces et faiblesses des OBV avec le milieu forestier, en ordre d'importance.

Forces	Faiblesses
Bonne implantation de façon générale	Peu de contact et manque d'intérêt dans certains bassins versants
Bonne participation des agences forestières (groupements, associations, etc.)	Accès aux propriétaires privés difficile
Liens plus forts et plus nombreux depuis la participation des OBV à la CRRNT, PRDIRT et les tables GIRT	Méconnaissance de la GIEBV et du rôle du milieu forestier dans celle-ci

Le milieu politique

Nous définissons le milieu politique comme étant les élus travaillant pour les gouvernements provinciaux et fédéraux, par exemple les députés. Ces derniers ont le pouvoir de faire connaître les OBV et la situation de la GIEBV auprès de la classe politique.

L'opinion quant à ce milieu est très partagée chez les OBV. Pour les 20 OBV ayant répondu à cette question, la moitié l'a traité comme une force tandis que l'autre moitié considère ce milieu comme une faiblesse.

À titre de forces, les répondants ont fait état de rencontres occasionnelles, d'une bonne implication, d'un bon contact, de liens en développement avec les députés, d'un dynamisme des employés des différents ministères, ce qui facilite l'avancement de la GIEBV dans leur bassin versant, et d'un travail de représentation politique efficace de la part du CA de l'OBV.

À l'inverse, on remarque parmi les faiblesses une grande fermeture du milieu politique, un faible engagement, des liens difficiles à établir, un fort roulement des députés (qui ralenti l'avancement des dossiers) et une faible volonté de la part du CA à faire des représentations politiques.

Les citoyens

Les citoyens représentent une catégorie d'acteurs importante à mobiliser car ils ont un grand pouvoir d'action. Ils peuvent, entre autres par l'entremise des associations de lacs ou de riverains, réaliser plusieurs actions du plan d'action du PDE. On souhaite d'ailleurs leur présence et leur participation dans le processus d'élaboration du PDE, notamment via les consultations publiques. La mobilisation des citoyens est toutefois très variable d'un OBV à l'autre (voir le tableau 17).

Les principales forces

Pour 57% des OBV, la collaboration avec les associations de lacs et de riverains est très bonne et les démarches de consultations publiques sont encourageantes. Dans ces bassins versants, les individus sont plutôt actifs, les bénévoles sont présents et les citoyens semblent avoir un intérêt à obtenir de l'information et à connaître les projets. Certains OBV ont mentionné que la présence de ces associations sur le CA ainsi que la distribution d'arbres et l'Opération Bleu-Vert de façon générale sont des points forts permettant un renforcement des liens avec ces acteurs.

Les principales faiblesses

Pour 42% des OBV, la participation citoyenne est très difficile à obtenir et c'est un défi constant que de tenter de mobiliser la population. Ces derniers ont de la difficulté à établir des liens avec les citoyens hors des associations de lacs et de riverains et à certains endroits, ces dernières n'existent tout simplement pas dans le bassin versant. Peut-être est-ce dû au manque de connaissance de l'autre, autant de la part de l'OBV que des citoyens, qui a été mentionné à titre de faiblesse par quelques OBV.

D'autres faiblesses soulevées sont le manque de ressources humaines et financières de l'OBV pour se consacrer réellement à ces acteurs, le manque de temps et de disponibilité des bénévoles, le peu de citoyens réellement informés et l'attitude générale des citoyens qui, bien qu'ils connaissent les problématiques, considèrent que la situation problématique relève des «autres».

Tableau 17. Principales forces et faiblesses des OBV avec les citoyens, en ordre d'importance.

Forces	Faiblesses
Bonne collaboration avec les associations de lacs et de riverains	Faible participation citoyenne
Les citoyens ont un intérêt à obtenir de l'information	Manque de connaissance de l'autre, autant de la part de l'OBV que des citoyens
Présence de bénévoles	Peu ou pas de lien hors des associations de lacs et de riverains / difficulté de l'OBV à approcher les citoyens directement

Autres milieux

Dans la catégorie «autres milieux», dans laquelle une vingtaine d'OBV a ajouté des milieux avec lesquels ils ont des interactions, on dénombre 4 milieux : villégiature et récréotourisme, recherche et milieu scientifique, milieu scolaire et communautés autochtones.

Villégiature et récréotourisme

Pour certains, ce milieu représente un partenaire efficace et récurrent. Il a un fort intérêt à participer depuis le début et plusieurs acteurs, par exemple le milieu culturel, ou les clubs de chasse et pêche, sont très motivés. C'est évidemment un atout pour l'OBV puisque ce secteur a un fort lien avec la gestion de l'eau.

Pour d'autres bassins versants, il semble très difficile de concilier développement de la villégiature et protection des lacs et des cours d'eau. Certains gros partenaires potentiels ne sont pas encore intéressés à collaborer et on constate qu'il y a une forte réticence du milieu à participer et à parler des situations problématiques, ces derniers désirant plutôt des actions correctrices rapidement. On déplore aussi le fait que même si l'OBV n'a pas de lien avec ce milieu, le PDE est tout de même analysé par ce secteur, ce qui est un non sens pour les OBV rencontrés. Il y a donc peu de partenariats et les acteurs n'ont pas encore le réflexe de faire appel à l'OBV.

Recherche et milieu scientifique

Pour les OBV qui ont pu bénéficier de recherches scientifiques sur leurs territoires, ce milieu constitue un atout indéniable. Les projets permettent de fournir des informations souvent très utiles (par exemple pour le PDE ou la table de concertation) et les nombreuses collaborations offrent aux OBV des contacts fort précieux. Il semble

toutefois y avoir une difficulté pour certains à faire financer les projets, ce qui représentent des occasions manquées d'en savoir plus sur les bassins versants.

Milieu scolaire

Le milieu scolaire (niveaux primaire, secondaire, collégial) peut s'avérer être un bon partenaire, surtout pour des actions de sensibilisation auprès des jeunes. Certains OBV dénotent toutefois certaines lacunes quant aux partenariats avec ces acteurs, notamment une intégration difficile de l'importance de l'environnement au cursus scolaire, ce qui complexifie les possibilités de faire des projets avec eux, ainsi que le faible financement qui ne permet pas aux OBV de planifier des projets intéressants avec les jeunes.

Communautés autochtones

Les communautés autochtones représentent un groupe d'acteurs que les OBV aimeraient beaucoup voir participer, mais que très peu ne sont en mesure de mobiliser. Les OBV font état d'un contact difficile avec eux, d'un faible taux de réponse de leur part et, pour ceux ayant un grand territoire, la collaboration est difficile car chacun veut d'abord mettre ses intérêts de l'avant sans prendre en compte ceux des autres. Aucune force n'a été mentionnée par les OBV pour ce secteur, du moins pour le moment.

La présence médiatique

Les médias, lorsqu'ils sont présents et intéressés, permettent aux OBV de communiquer et de diffuser leurs actions. À l'heure actuelle, seulement 3 OBV ont mentionné avoir mis en place un plan de communication, mais plusieurs stratégies différentes sont tout de même utilisées dans le réseau pour faire connaître l'OBV et ses actions (voir le tableau 18).

Pour 87% des OBV, les journaux locaux constituent le partenaire médiatique le plus important. En moyenne, les OBV collaborent avec ces derniers 4 fois par année. En deuxième vient la radio ou la télévision locales, avec 40% des OBV les ayant mentionné comme principal partenaire médiatique. L'OBV collabore avec eux 2 fois par année en moyenne. Le troisième principal partenaire médiatique des OBV consiste en les municipalités et leurs publications, avec 30% des OBV qui travaillent avec elles.

Outre les stratégies populaires mentionnées dans le tableau 14, voici d'autres stratégies utilisées en plus faible proportion : objets promotionnels, présentations à une clientèle cible (ex. agriculteurs, associations de riverains), participation à des foires, à des portes ouvertes, à des salons ou à des journées de l'environnement, émissions de télévision (ex. La semaine verte, Dimanche magazine), panneaux de bienvenue aux différentes entrées du bassin versant, des capsules et des revues de presse.

Tableau 18. Principales stratégies de communication utilisées en 2010 par les OBV

Moyens	Nb. d'OBV
Communiqués de presse	33
Entrevues	24
Articles (bulletins de liaison)	22
Sites internet	19
Conférences de presse	16
Dépliants et affiches	5
Plan de communication	3
Consultant en communication	3
Publicités	3

Les besoins des OBV

Lors des rencontres Interactions OBV, le ROBVQ souhaitait connaître les besoins des OBV à propos de trois principaux sujets qui sont en lien direct avec les mandats des OBV, soit le PDE, les consultations publiques et la concertation. Pour chaque sujet, les OBV étaient sondés sur différents thèmes reliés au sujet. Pour chacun de ces thèmes, nous avons voulu savoir si les OBV désiraient de l'information, un accompagnement, des outils, une formation ou un programme.

Le PDE

Le PDE représente une part importante du travail que doivent effectuer les OBV. Le ROBVQ ayant pour mandat d'offrir un support à travers les différentes étapes du processus, nous avons voulu savoir plus en détails ce dont les OBV avaient besoin pour faciliter leur travail.

Le portrait

Le portrait n'est habituellement pas une étape compliquée à élaborer pour la majorité des OBV. C'est pourquoi, sur les 40 répondants, 17 OBV (42%) ont mentionné vouloir de l'information (une forte proportion d'entre eux étant de nouveaux OBV sur le point d'entreprendre le PDE), 14 OBV (35%) veulent des outils, alors que 12 OBV (30%) veulent simplement un accompagnement. Les activités de formation personnalisées et

les programmes actuels du ROBVQ semblent correspondre aux besoins présents des OBV. Il n'y a donc aucun besoin de formation ou de programme pour le portrait.

Le diagnostic

En ce qui concerne le diagnostic, portion du PDE plus problématique à rédiger pour plusieurs OBV selon le MDDEP et les conseillers PDE du ROBVQ, les résultats sont un peu plus nuancés. 14 OBV (35%) ont mentionné vouloir un accompagnement, 10 OBV (25%) ont simplement demandé plus d'informations, et 10 OBV (25%) veulent une formation à propos de l'élaboration du diagnostic. Il n'y a pas de nécessité de développer un programme ici.

Le plan d'action

À l'étape du plan d'action, moment où les OBV définissent, priorisent et débutent la mise en oeuvre des actions avec les partenaires, 14 OBV (35%) veulent un accompagnement, 11 OBV (27%) auraient besoin d'outils, et 10 OBV (25%) ont mentionné avoir besoin d'information. Dans l'ensemble, les OBV n'ont pas senti le besoin d'avoir une formation ou qu'un programme soit développé.

Suivi et évaluation

Toujours selon le MDDEP et les conseillers PDE du ROBVQ, l'étape du suivi et de l'évaluation pose problème aux OBV quant au moyen de mettre en oeuvre un système de suivi et d'évaluation. Certains OBV ont commencé à réfléchir à un modèle et à une façon de faire le suivi et l'évaluation, mais, selon eux, aucun n'a abouti à une formule efficace et prête à être appliquée. Les résultats reflètent bien cette réalité. Un programme ne sera pas nécessaire, mais 25 OBV (63%) ont mentionné avoir besoin d'un outil de suivi et d'évaluation, 14 OBV (35%) veulent une formation, 14 OBV (35%) veulent un accompagnement et 10 OBV (25%) ont besoin de plus d'informations.

De façon générale, les OBV désirant un outil ou une formation sont majoritairement des OBV qui en sont rendus à cette étape ou qui savent qu'ils y seront bientôt, alors que les plus jeunes OBV, quant à eux, ont plutôt opté pour de l'information et de l'accompagnement.

Prise en charge de nouveaux territoires

De façon générale, les OBV semblent bien se débrouiller avec la prise en charge de leurs nouveaux territoires. En effet, 25% des OBV désirent simplement obtenir de l'information à propos de ces territoires et sur la façon de les inclure dans leur gestion. Seulement 12% des OBV désirent un outil, 10% un accompagnement ou une formation et 7% un programme.

Les consultations publiques

Les consultations publiques sont une nécessité dans le processus d'élaboration du PDE. Les OBV sont tenus, par le cadre de référence actuel du MDDEP, d'en réaliser trois dans tout le processus et, bien que ce soit une obligation, elles constituent aussi une façon intéressante de tisser des liens avec les acteurs de l'eau et de faire participer la population. La majorité des OBV éprouvent toutefois certaines difficultés quant à la démarche des consultations publiques, autant chez les OBV les plus jeunes que chez les plus expérimentés. À titre d'information, puisque les OBV ont mentionné avoir besoin d'outils dans chacune des sections, le ROBVQ a mandaté une ressource pour élaborer un guide sur les consultations publiques visant à appuyer les OBV dans leurs démarches de consultations publiques.

La démarche

Les OBV n'ont pas besoin de programme ou de formation quant à la démarche des consultations publiques, c'est-à-dire les étapes à suivre, mais plutôt d'informations (45%), d'outils (45%) et d'accompagnement (27%).

La publicité et la diffusion de l'information

Ici, on parle de la publicité précédant la consultation publique et invitant les gens à participer. La diffusion de l'information est, quant à elle, primordiale avant une consultation puisqu'elle a pour but d'informer les participants à propos des sujets qui seront traités. Sans cette information, ces derniers ne seront pas suffisamment outillés pour pouvoir participer autant que les organisateurs de l'activité le souhaiteraient. Encore une fois, les OBV ne semblent pas avoir besoin de programme ou de formation, mais 40% d'entre eux aimeraient un outil et 35% des informations.

Le déroulement des rencontres

Le déroulement d'une consultation publique peut prendre plusieurs formes, selon le milieu dans lequel se trouve l'OBV, selon la façon de procéder préalablement sélectionnée par l'OBV et selon la formation des organisateurs et les outils qu'ils ont en main. Ici aussi, les OBV ont des questionnements, mais selon eux, une formation ou un programme ne seraient toutefois pas nécessaires. Ils préfèrent plutôt, pour 32% d'entre eux, un outil alors que 30% aimeraient seulement de l'information et que 20% désirent un accompagnement.

Le suivi des rencontres

Le suivi des rencontres consiste en un suivi effectué par les organisateurs aux acteurs ayant participé. Il est primordial de faire un retour d'information aux participants afin que ces derniers sentent que leurs opinions et leur implication ont été prises en compte, qu'ils aient envie de demeurer mobilisés et qu'ils soient motivés à participer aux rencontres futures. Les OBV ne semblent pas avoir besoin d'un programme ou d'une

formation pour cette section, mais 30% aimeraient avoir un outil, 27% de l'information et 17% un accompagnement.

La concertation

La concertation est essentielle dans la GIEBV puisqu'elle est à la base du concept. L'OBV est une table de concertation et elle doit prendre en compte le plus possible d'acteurs de l'eau dans le processus. Les administrateurs font donc partie intégrante de cette concertation et ont des rôles et des devoirs à remplir.

Les rôles et devoirs des administrateurs d'un OBVL

45% des OBV ont mentionné vouloir de l'information concernant les rôles et les devoirs des administrateurs d'un OBVL. 37% croient qu'il est nécessaire d'avoir des outils et la même proportion aimerait qu'une formation soit donnée aux administrateurs pour clarifier ces points. Un programme ne sera pas nécessaire, pas plus qu'un accompagnement en continu. Il est à noter qu'un guide permanent à propos des rôles et devoirs des administrateurs d'un OBVL est maintenant en ligne sur le site web du ROBVQ.

Les rôles et devoirs des administrateurs en matière de GIEBV

La majorité des OBV semble avoir un besoin important quant au rôles et devoirs des administrateurs en matière de GIEBV. En effet, 47% ont mentionné vouloir des outils, 42% plus d'informations et 42% une formation aux administrateurs. Un programme ne sera pas nécessaire, pas plus qu'un accompagnement continu.

Gestion d'une table de concertation

La gestion de la table de concertation est habituellement faite par la direction générale de l'OBV. Ainsi, plusieurs directeurs généraux ont mentionné avoir des besoins en ce qui concerne la gestion de leur table de concertation. En effet, 50% désirent plus d'informations, 37% pensent qu'une formation sera nécessaire et 35% veulent un outil. Encore une fois, un programme ne sera pas nécessaire, pas plus qu'un accompagnement continu.

Prise en charge de nouveaux territoires

La prise en charge de nouveaux territoires semble bien se dérouler puisque les OBV ont été peu nombreux à faire mention d'un besoin dans cette section. Sur 20 répondants à cette question, près de la moitié aimerait simplement avoir plus d'informations et très peu désireraient un accompagnement, des outils, une formation ou un programme.

Grands constats

1. Les sections «Informations sur les OBV», «Le territoire des OBV» et «Conseil d'administration» montrent bien la très grande diversité de réalités qu'on trouve chez les OBV. Il est donc difficile d'uniformiser et il est important de prendre en compte cette diversité dans les projets, programmes et activités à développer;
2. Les OBV éprouvent certaines difficultés avec la façon de mener les consultations publiques ainsi que le moment idéal où les tenir;
3. L'avancement de la première vague de PDE, soit les 33 OBV existants avant le redécoupage, va bon train et il en reste 17 à déposer à l'heure actuelle;
4. Les contrats de bassin montrent des résultats très mitigés. Bien que tous les OBV n'utilisent pas le même terme pour les désigner, une moitié d'OBV les utilise et dans ce cas ces derniers représentent un outil intéressant, alors que l'autre moitié n'a pas commencé à les utiliser et certains ne semblent pas être à l'aise avec cette façon de faire;
5. Parmi les partenaires des principaux projets et programmes des OBV, les différents ministères du gouvernement québécois, les fonds, fondations ou fédérations ainsi que les municipalités représentent les partenaires les plus engagés et ayant participé au plus grand nombre de projets. À l'inverse, il serait intéressant de développer plus de partenariats avec les MRC, les CRÉ, les CRE, les entreprises privées ainsi que le milieu scolaire, qui représentent des partenaires moins actifs mais au fort potentiel;
6. L'implantation dans le milieu industriel et dans le milieu politique ainsi que les faibles interactions avec les autochtones représentent des lacunes pour une forte majorité d'OBV;
7. Les moyens de communication chez les OBV sont variés et, pour certains, efficaces, mais très peu d'OBV ont développé de plan de communications jusqu'à maintenant;
8. Concernant les besoins des OBV, trois points principaux ressortent : les OBV ont besoin d'un support particulier concernant l'étape du suivi et de l'évaluation du processus du PDE, d'un outil concernant la démarche complète de consultation publique, ainsi que d'une formation aux administrateurs quant à leurs rôles et devoirs en matière de GIEBV.